



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS #2005-327-D et #2001-291-S
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #2005-327
ET SES AMENDEMENTS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2001-291
ET SES AMENDEMENTS**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de « Règlement #2005-327-D modifiant le règlement #2005-327 et ses amendements » et le premier projet de « Règlement #2001-291-S modifiant le règlement de zonage #2001-291 et ses amendements », avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général secrétaire trésorier de la municipalité du Canton de Potton que le conseil municipal a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 2 mai 2011, les projets de règlements suivants:

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2005-327-D
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #2005-327 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter de nouveaux usages conditionnels pouvant être autorisés dans la zone AF-3.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2001-291-S
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2001-291 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser et d'assujettir certains usages au processus d'usages conditionnels dans la zone AF-3.

À cet effet, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'Hôtel de Ville situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, **Samedi, le 28 mai 2011, à compter de 9h**, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, les règlements pourront faire l'objet d'une demande visant à ce que lesdits règlements contenant ces dispositions, et adoptés par le conseil, soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ AU CANTON DE POTTON, ce 19 mai 2011.

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier